

( N° 30. )

---

## Sénat de Belgique.

---

### Projet de Loi contenant le Budget de l'Intérieur, pour l'exercice 1837.

---

Léopold,

Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice de 1837, est fixé à la somme de huit millions, cent soixante cinq mille, cinq cent trente-un francs, cinquante-cinq centimes, conformément au tableau annexé à la présente loi.

#### ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons.

Bruxelles, le 16 Février 1837.

*Les Secrétaires,*  
( Signés ) DE RENESSE.  
F. A. VERDUSSEN.

*Le Président de la Chambre  
des Représentans,*  
( Signé ) RAIKEM.

*TABLEAU du Budget du Ministère de l'Intérieur, pour 1837.*

CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1. Traitement du ministre. . . . .	21,000	»
2. Idem des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .	142,220	»
3. Matériel. . . . .	20,000	»
4. Frais de déplacement. . . . .	2,000	»
		185,220 »
CHAPITRE II.		
<i>Pensions et secours.</i>		
Art. 1. Pensions à accorder à des fonctionnaires ou employés. . . . .	8,000	»
2. Secours, continuation de secours, avances de pensions à accorder par le Gouvernement à d'anciens employés belges aux Indes, du ci-devant gouvernement des Pays-Bas ou à leurs veuves. . . . .	9,046	35
3. Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à un secours à raison de leur position malheureuse. . . . .	5,000	»
4. Secours aux légionnaires ou aux veuves de légionnaires qui se trouvent dans une position malheureuse. . . . .	55,000	»
		77,046 35
CHAPITRE III.		
<i>Frais d'Administration dans les Provinces.</i>		
Art. 1. Province d'Anvers. . . . .	121,577	»
2. » du Brabant. . . . .	129,375	»
3. » de la Flandre-Occidentale. . . . .	140,157	»
4. » de la Flandre-Orientale. . . . .	142,748	»
5. » du Hainaut. . . . .	143,557	»
6. » de Liège. . . . .	131,730	»
7. » du Limbourg. . . . .	116,680	20
8. » du Luxembourg. . . . .	130,800	»
9. » de Namur. . . . .	109,508	»
10. Frais de route et de tournées des commissaires de district. . . . .	18,500	»
		1,184,632 20
CHAPITRE IV.		
<i>Instruction publique.</i>		
Art. 1. Frais des jurys d'examen pour les grades académiques. . . . .	89,000	»
2. Universités. . . . .	535,993	»
3. Frais de l'école industrielle à Gand. . . . .	10,000	»
4. Frais d'inspection des athénées et collèges. . . . .	8,800	»
5. Subsidés accordés aux établissements d'enseignement moyen. . . . .	103,000	»
6. Indemnités aux professeurs démissionnés dans les athénées et collèges. . . . .	3,000	»
7. Instruction primaire. . . . .	255,000	»
8. Subsidés pour l'instruction des sœurs-muets et aveugles. . . . .	20,000	»
		1,017,793 »
CHAPITRE V.		
<i>Cultes.</i>		
Art. 1. Culte catholique. . . . .	4,016,150	»
2. Culte protestant. . . . .	79,000	»
3. Culte israélite. . . . .	10,000	»
4. Secours. . . . .	60,000	»
		4,165,150 »

## CHAPITRE VI.

*Industrie, commerce, agriculture.*

ART. 1. Encouragement à l'industrie et au commerce, frais de rédaction et de publication de la statistique industrielle et commerciale. . . . .	220,000 »	
2. Secours maritimes. . . . .	40,000 »	
3. Pêche nationale. . . . .	40,000 »	
( En attendant qu'il y soit autrement pourvu, les dispositions de la loi du 6 mars 1818 (Bulletin officiel, n° 13) seront suivies pour la répartition entre les intéressés de la somme portée au budget pour l'encouragement de la pêche du hareng et de la morue. Néanmoins, si le total des primes acquises pendant le cours de l'exercice dépasse le chiffre alloué au budget, ce chiffre sera réparti par le gouvernement entre les intéressés.)		
4. Agriculture. . . . .	366,000 »	
5. École vétérinaire et d'agriculture. . . . .	244,000 »	
		910,000 »

## CHAPITRE VII.

*Lettres, sciences et arts, fonds provenant des brevets, service de santé.*

ART. 1. Lettres, sciences et arts. . . . .	307,900 »	
2. Monument de la place des martyrs . . . . .	50,000 »	
3. Primes et encouragements aux arts et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, sur les fonds provenant des droits des brevets et frais occasionnés par la délivrance de ces brevets. . . . .	16,000 »	
4. Service de santé. . . . .	45,000 »	
		418,900 »

## CHAPITRE VIII.

*Archives du royaume.*

ART. 1. Frais d'administration (personnel) . . . . .	21,850 »	
2. " " (matériel) . . . . .	2,800 »	
3. Archives de l'État dans les provinces (traitement des conservateurs et autres dépenses). . . . .	5,300 »	
4. Frais d'impression des inventaires des archives appartenant à l'État . . . . .	5,000 »	
5. Frais d'inspection des archives dans les provinces et frais de recherches des archives manquantes, indemnités pour cession à l'État des documents provenant des archives tombées dans des mains privées, frais de copie de documents concernant l'histoire nationale existans à l'étranger. . . . .	10,000 »	
		44,280 »

## CHAPITRE IX.

ART. UNIQUE. Frais de célébration des fêtes nationales. . . . .	40,000 »
---	----------

## CHAPITRE X.

— UNIQUE. Médailles ou récompenses pour actes de dévouement ou d'humanité. . . . .	10,000 »
--	----------

## CHAPITRE XI.

*Statistique générale.*

— UNIQUE. Frais de publication des travaux de la statistique générale. . . . .	2,540 »
--	---------

## CHAPITRE XII.

*Frais de police.*

— UNIQUE. Mesures de sûreté publique. . . . .	80,000 »
---	----------

## CHAPITRE XIII.

*Dépenses imprévues.*

— UNIQUE. Crédit ouvert pour les dépenses imprévues. . . . .	30,000 »
--	----------

TOTAL FR. . . . .	8,165,831 51
-------------------	--------------